



Symbo

gestion de l'eau

biodiversité

DOSSIER DE PRESSE

CEREMONIE DE SIGNATURE CONTRAT GRAND CYCLE DU BASSIN DE L'OR 2022-2024

Mauguio, le 26 octobre 2022



SOMMAIRE

◆ Preambule	p2
◆ Communiqué de presse	p3
◆ Déroulement	p4
◆ Qu'est-ce que le Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or ?	p5
◆ Quels enjeux à l'origine de ce Contrat ?	p6
◆ Le contenu du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or	p7
◆ Qui sont les acteurs concernés ?	p8
◆ Le financement du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or	p9
◆ Présentation du Symbo	p10

PREAMBULE

Un nouveau programme d'actions en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin versant de l'Or

Depuis plusieurs décennies, les acteurs du bassin versant de l'étang de l'Or se sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques de façon cohérente, c'est à dire à l'échelle du bassin versant hydrographique.

Cette démarche dont l'animation a été confiée au Symbo a permis, en partenariat avec l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et les membres du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (le Département, la Métropole de Montpellier, l'Agglomération du Pays de l'Or, les Communautés de communes du Pays de Lunel et du Grand Pic Saint Loup), à l'appui d'une animation territoriale continue et d'un long processus de concertation, d'élaborer des Contrats successifs en faveur de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de l'Or.

C'est ainsi que les élus locaux, les acteurs économiques, les services des administrations, les usagers, les pêcheurs, les associations de protection de la nature... ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un 3ème et nouveau programme d'actions qui se concrétise au travers du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024.

Ce programme concerne 39 communes, 4 EPCI et plus de 180 000 habitants. Il pose les grands enjeux en matière de gestion du grand cycle de l'eau et propose les actions à mener sur le territoire sur les 3 prochaines années.

Ce sont près de 6,5 millions d'euros qui pourront être engagés d'ici 2025 pour nos rivières, nos zones humides, la lagune de l'étang de l'Or et plus largement la ressource en eau. Cela sera rendu possible grâce d'une part à la mobilisation des Maîtres d'Ouvrage parmi lesquels les 4 intercommunalités du bassin versant, et grâce au concours financier apporté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

Le 26 octobre 2022 à l'Espace Morastel de Mauguio, s'est déroulée la cérémonie officielle de signature de la convention cadre de ce nouveau Contrat.

Cette signature est à la fois le fruit d'un important travail de concertation engagé à l'initiative du Symbo, et la démonstration d'un engagement de tous pour un projet commun de préservation des ressources naturelles de notre territoire et d'amélioration du cadre de vie des populations locales.

Cette signature scelle à la fois l'engagement des acteurs locaux maîtres d'ouvrage à mener à bien les 96 opérations prévues sur cette fin d'année et les 2 prochaines, et également l'engagement des partenaires techniques et financiers à leur apporter leur soutien.

Au-delà de ce programme d'actions, il s'agit également de poursuivre le déploiement d'une gestion concertée à l'échelle du bassin versant, d'accompagner les projets de territoire et de développer des collaborations et synergies entre les acteurs.

La signature de la convention financière du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024 marque le lancement opérationnel de ce nouveau programme d'actions qui s'échelonne jusqu'à fin 2024, en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire.

Il s'agit d'un moment fort pour l'avenir du territoire du Bassin de l'Or !



Cérémonie de signature du Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or Mercredi 26 octobre 2022 à 15h A l'Espace Morastel à Mauguio

Lunel, le 24 octobre 2022

Le mercredi 26 octobre 2022 à Mauguio-Espace Morastel à 15h00, Hugues Moutouh, Préfet de l'Hérault, Carole Delga Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Kléber Mesquida Président du Conseil Départemental de l'Hérault (ou leur représentant) et Patricia Moullin-Traffort Présidente du Symbo, porteur du projet, signeront la convention-cadre de partenariat du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or en présence de Laurent Roy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau et aux côtés des Présidents des 4 Intercommunalités du territoire, principaux Maîtres d'Ouvrages de ce programme.

Le Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or constitue un programme d'actions publiques à court terme, sur les 2 prochaines années, visant à préserver les milieux aquatiques de ce territoire.

Pour un montant total de près de 6,5 millions d'euros d'investissements, le Contrat Grand Cycle vise à répondre de manière opérationnelle aux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Il intègre des projets de renaturation des cours d'eau ou de reconquête des zones humides et de la lagune de l'étang de l'Or, mais également de nombreuses études de connaissance ou préalables à de futurs travaux, des mesures de sensibilisation des citoyens et de communication auprès du grand public.

Les 96 opérations de ce programme seront mises en œuvre par les 4 intercommunalités du bassin versant (Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté de Communes du Pays de Lunel qui a fait le choix de déléguer sa maîtrise d'ouvrage au Symbo, la Communauté de Communes Grand Pic St Loup) au titre de leur compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et le Symbo qui en assurera également l'animation et la coordination.

Au travers de la convention de ce Contrat, les financeurs signataires s'engageront à mobiliser 3,9M€ de subventions publiques en faveur des opérations de ce programme à mettre en œuvre sur 2022-2024, les 40% restant étant directement mobilisés par les collectivités Maîtres d'ouvrage.

Nous comptons vivement sur votre présence pour couvrir cet événement.

Un dossier de presse remis le jour même expliquera plus concrètement le contenu de ce programme.



Renseignements : Flore Imbert-Suchet, Directrice du Symbo
fimb@symbo.fr / Tél. 06 01 70 74 93

DEROULEMENT

Animation de la séance : Patricia MOULLIN-TRAFFORT

A partir de 15H00 - Accueil des participants

Ouverture de la séance

15h30 – Mot d'accueil par Mme Sophie CRAMPAGNE, 1ère adjointe au Maire de Mauguio

Discours et allocutions

15h35 - Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Sympo

15h40 - Yvon PELLET, Vice-Président du Conseil départemental de l'Hérault

15h45 - Zina BOURGUET, Conseillère Régionale à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

15h50 - Laurent ROY, Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

15h55 - Stéphane ROSSIGNOL, Président de la Communauté d'agglomération Pays de l'Or

16h00 - Véronique NEGRET, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

16h05 - Jean-Claude ARMAND, Vice-Président de la Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup

16h10 - Pierre SOUJOL, Président de la Communauté de communes Pays de Lunel, Maire de Lunel

16h15 - Fabrice FENOY, Maire de Lunel-Viel

16h20 - Joël RAYMOND, Maire de Montaud

16h25 - Eliane LLORET, Maire de Sussargues

16h30 - Matthieu GREGORY, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, représentant le Préfet de l'Hérault

Signatures

Buffet de clôture

Qui est invité ?

- ◆ Les membres du Comité du Bassin de l'Or
- ◆ Les élus des collectivités du bassin versant : 4 intercommunalités, 39 communes, syndicats d'eau potable
- ◆ Les associations locales et départementales de pêche, de protection de la nature, de chasse
- ◆ Les représentants du monde agricole et de l'industrie-artisanat
- ◆ Les administrations : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, services de l'Etat, de la Région, du Département...

La presse est invitée à toute la séance

Qu'est-ce que le Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or?

Un **contrat de milieu** (de bassin versant, de baie, de rivière...) est un accord technique et financier signé entre un animateur (ici le Syndicat mixte du Bassin de l’Or), des porteurs de projets (les maîtres d’ouvrage des actions inscrites au contrat) et des financeurs.

Il propose et planifie sur une durée définie (ici 3 ans) un **programme pluriannuel d'actions** visant à améliorer le fonctionnement et la qualité générale des milieux aquatiques.

Il contribue à une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant.

Le **Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or** fait suite à un précédent Contrat du Bassin de l’Or mis en œuvre par le Symbo sur le même périmètre sur la période 2015- 2019, et s’inscrit plus largement dans une longue lignée de contrats et programmes d’actions engagée depuis deux décennies sur le territoire, pour mettre en œuvre une politique globale et concertée de gestion de l’eau et des milieux aquatiques.

Le Contrat Grand Cycle du bassin de l’Or constitue ainsi le 3ème contrat engagé sur ce territoire depuis 2003. Son programme d’actions est cette fois-ci priorisé autour du **grand cycle de l'eau** pour les 3 années à venir. Il permettra de poursuivre la dynamique opérationnelle des Contrats engagée sur le territoire et de préparer un prochain programme d’actions plus ambitieux qui traitera également du petit cycle de l’eau (eau potable, assainissement). Ce contrat grand cycle est donc une démarche de transition, qui répond au besoin de conserver une dynamique sur des actions prioritaires et de saisir des cofinancements pour les maîtrises d’ouvrage à court terme.

Pour un montant total d’environ 6,5 millions d'euros, le Contrat Grand Cycle intègre **des travaux de restauration des cours d'eau et de zones humides, des stratégies de reconquête de la lagune de l'étang de l'Or, des études de connaissance sur la ressource en eau ou encore des travaux de désimperméabilisation de cours d'école.**

Une démarche concertée

Ce Contrat est le fruit d’un travail collectif animé par le Symbo. Dès la fin du précédent Contrat, en 2020, le Symbo a souhaité engager une démarche d’évaluation prospective afin de coconstruire en concertation étroite avec les acteurs du territoire, la feuille de route 2020-2030 pour une gestion durable de l’eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l’Or.

De cette feuille de route est ressortie la nécessité de poursuivre la dynamique opérationnelle instaurée sur le territoire, au travers d’un nouveau programme d’actions contractuel à l’échelle du bassin versant.

Ce travail collectif de priorisation et de programmation a été mené au sein d’une instance de concertation dédiée, le **Comité du Bassin de l'Or** regroupant 45 membres partenaires, élargie aux 39 communes du bassin versant et animée par le Symbo.

Le Comité du Bassin de l’Or assurera le suivi de l’avancement des différentes composantes du programme d’actions et veillera au maintien de la cohérence du programme dans ses différentes étapes à l’occasion d’un bilan annuel de sa mise en œuvre.

Comité du Bassin de l’Or

Etat, Ensemble des collectivités du Bassin Versant et partenaires institutionnels du Symbo, Usagers
Elargi à toutes les communes du BV



Instance de concertation et validation

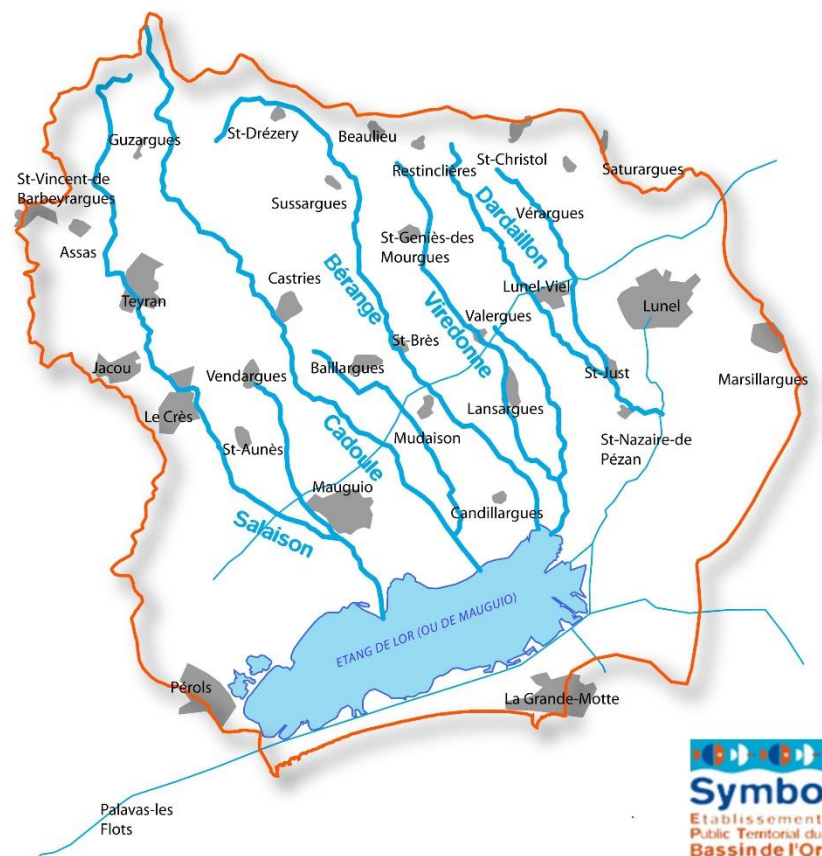
Quels Enjeux à l'origine de ce Contrat ?

Le périmètre du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or concerne le bassin versant de l'étang de l'Or, qui couvre 39 communes en limite est du Département de l'Hérault dans la région Occitanie.

De par sa situation géographique, le territoire du bassin de l'Or bénéficie d'une richesse environnementale exceptionnelle, mais aussi fragile. Du fait des pressions fortes qui s'y exercent, et des usages liés à l'eau qui s'y sont développés, ce territoire cumule un nombre important d'enjeux de gestion de l'eau. Les constats relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques qui ont justifié l'émergence de ce contrat sont les suivants :

- la qualité des cours d'eau est globalement mauvaise (éléments nutritifs, pesticides) ;
- la qualité des eaux de la lagune est dégradée (eutrophisation) ;
- une perte de fonctionnalité et une artificialisation des milieux humides sont observées ;
- les nappes souterraines sont touchées par la pollution par les nitrates et les pesticides ;
- La disponibilité de la ressource est en sursis : une nappe est en déficit quantitatif, des étiages de plus en plus sévères ;
- les situations de sécheresse sont accentuées par le changement climatique occasionnant des assèchs de certains cours d'eau pouvant durer 6 à 8 mois ;
- le territoire présente une biodiversité remarquable mais menacée ;
- le territoire est vulnérable aux risques d'inondation et de submersion.

Une vulnérabilité à ces différents enjeux dont les acteurs du territoire ont pleinement pris la mesure depuis plusieurs décennies déjà en s'engageant dans une politique publique de gestion de l'eau et préservation des milieux aquatiques.



Le bassin versant de l'étang de l'Or



Le contenu du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or

Les objectifs de ce Contrat visent à favoriser l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, par une gestion intégrée de l'Eau à l'échelle du bassin versant déclinée selon **4 volets** :

Volet A

Atteindre le bon état écologique **des cours d'eau** du Bassin de l'Or

Volet B

Préserver et reconquérir les fonctionnalités **des zones humides** du Bassin de l'Or

Volet C

Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour **préparer un futur Contrat de milieu**

Volet D

Assurer l'**animation** territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa **communication**

Un programme d'actions resserré autour des projets prioritaires à court terme :

Ce programme prévoit

- ◆ de poursuivre les travaux de restauration des cours d'eau sur la Viredonne et le Dardaillon, et d'engager de nouvelles opérations de restauration sur la Cadoule et le Bérange, afin de redonner à ces cours d'eau artificialisés un fonctionnement plus naturel et d'en améliorer ainsi la qualité des eaux et le milieu qu'ils constituent ;
- ◆ des études préalables et des travaux de préservation ou reconquête des sources de la Viredonne et du Salaison, des zones humides du Lunellois et autour de l'étang de l'Or ;
- ◆ d'élaborer un plan d'actions de la lagune pour lutter contre l'eutrophisation, qui reste un enjeu majeur pour l'étang de l'Or ;
- ◆ des travaux de désimperméabilisation sur des cours d'école ou autres espaces publics et la réflexion pour engager des stratégies dans cette voie à l'échelle intercommunale ;
- ◆ Des opérations sur des thématiques émergentes pour ce territoire, comme :
 - La gestion quantitative de la ressource en lien avec l'adaptation au changement climatique
 - La réutilisation des eaux usées traitées qui apparait comme un levier d'action intéressant sur le Bassin de l'Or en termes de ressource de substitution et de réduction des flux de nutriments vers le réseau hydrographique.

- 28 actions déclinées en **96 opérations programmées**
 - **9 maîtres d'ouvrage** parmi lesquels le Sympo, les 4 intercommunalités et 4 communes du territoire
 - **6,5 M€ estimés sur 3 ans** dont 3 millions (soit 46%) consacrés à la préservation ou la restauration des cours d'eau et zones humides du territoire
 - 4 partenaires institutionnels et financiers : Etat, Agence de l'Eau, Région, Département
 - **3,9 M€ de subventions publiques** (soit 60%)

Qui sont les acteurs concernés ?

Le Symbo, un porteur fédérateur

Le Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or est porté par le Symbo (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or), labellisé EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), qui assure des missions publiques de gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Son rôle premier sera de coordonner, fédérer et d'animer la mise en œuvre des différentes actions du Contrat. Il assurera l'animation du Comité du Bassin de l'Or, instance de gouvernance et de pilotage du contrat.

Il prendra également en charge la maîtrise d'ouvrage de 35 projets : travaux de renaturation du Dardaillon, mise en œuvre des opérations d'entretien des cours d'eau, projets de reconquête des zones humides sur le Lunellois, élaboration d'un plan de gestion de la lagune pour réduire l'eutrophisation. Il portera des études globales relatives à l'état des ressources en eau, des suivis environnementaux et des actions de communication et sensibilisation inscrites au programme d'actions du Contrat. Le montant cumulé de ces différentes actions s'élève à 1,5M€.

Des collectivités volontaristes pour porter la Maîtrise d'Ouvrage

Au côtés du Symbo, il est attendu l'intervention de 8 Maîtres d'Ouvrage, dont une implication marquée des **intercommunalités**, acteurs principaux de ce programme au titre de leur compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'elles assurent en propre ou par délégation au Symbo.

Chaque maître d'ouvrage a proposé des actions à inscrire dans le cadre de la démarche globale du contrat, garantissant une programmation à la fois riche, ambitieuse et innovante.



Les actions programmées dans le cadre de ce contrat se répartissent principalement sur les territoires :

- du Pays de l'Or pour 2M€ d'investissements prévisionnels
- de la Métropole de Montpellier pour 1,4 M€
- du Pays de Lunel pour 530 k€,
- et du Grand Pic Saint Loup pour 87 k€.

Les 4 **Communes** signataires porteront près de 900k€ de travaux de désimperméabilisation de leurs cours d'école.

Des partenaires institutionnels techniques et financiers

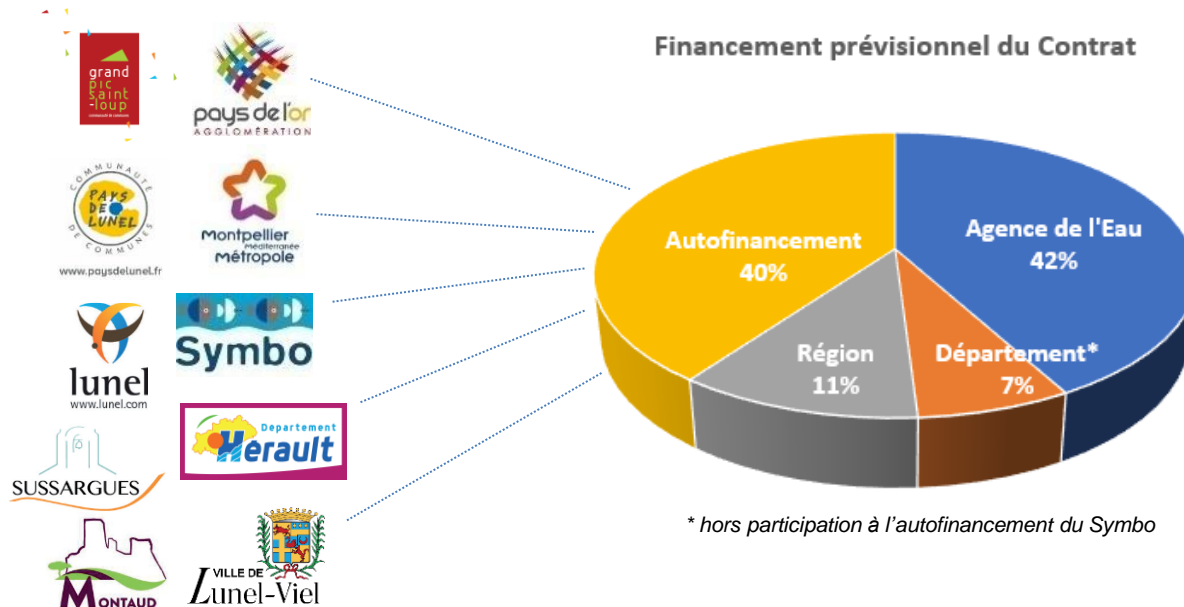
Ce programme résulte également d'un partenariat étroit avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département et Agence de l'Eau) dont la collaboration a été précieuse durant toute la phase d'élaboration du projet.



En s'engageant à soutenir ce programme d'actions, les acteurs cosignataires que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau affirmeront leur volonté d'agir de façon durable en faveur de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques de ce territoire.

Le financement du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or

Le coût total du programme d'actions s'élève à **6,5 M€** financé comme suit :



Au travers de la convention financière du Contrat Grand Cycle 2022-2024, les signataires s'engagent à mobiliser **60% de subventions publiques** en faveur des opérations de ce programme :

- 2,7 millions d'euros (M€) de participation de l'Agence de l'Eau principal financeur de ce Contrat,
- 716 000€ de la Région,
- 474 000€ du Conseil départemental de l'Hérault en subventionnement des actions portées par les intercommunalités et les communes, auxquels s'ajoutera une participation statutaire aux projets sous maîtrise d'ouvrage du Sympo n'entrant pas dans le cadre des délégations GEMAPI,
- 2,6M€ de financement des maîtres d'ouvrages des actions (40%).



Le Syndicat Mixte du Bassin de l’Or (Symbo) est un EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin), né le 17 décembre 2009 d’une volonté commune du Département de l’Hérault et des intercommunalités du territoire de se structurer, pour une meilleure efficacité publique, en structure de Bassin. Sa vocation est d’assurer ou de faciliter la gestion de l’eau et des milieux aquatiques à l’échelle du bassin versant de l’Étang de l’Or. Son action s’inscrit dans les principes de solidarité territoriale entre l’amont et l’aval du bassin versant et de mutualisation des moyens pour répondre à ces enjeux.

Son périmètre d'action

Le périmètre d’action du Syndicat concerne les trente-neuf communes du bassin versant hydrographique. Ces communes sont regroupées dans 4 intercommunalités. Le Symbo est un groupement de collectivités, de type syndicat mixte, composé du Conseil Départemental de l’Hérault et des quatre intercommunalités présentes sur le bassin versant :

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Communauté d’Agglomération du Pays de l’Or
- Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Le périmètre d’intervention du Symbo a été reconnu en tant qu’Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté préfectoral en date du 23 février 2017.



Ses objectifs & missions

Le Symbo, au travers de sa compétence de «gestion globale de l'eau », a pour objectif de répondre aux grands enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or et de contribuer, par la mise en œuvre d'actions concertées, au développement durable de ce territoire.

Il conduit la réflexion et la concertation, réalise les études globales, assure l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation :

- de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, dont les démarches de type contrat de bassin, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plan d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) ;
- des actions de conservation de la biodiversité à l'échelle de la zone humide de l'étang de l'Or.

Le Symbo porte ainsi les programmes cadres de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans lequel s'inscrivent les collectivités et autres maîtres d'ouvrages du territoire.

Les Contrats du Bassin de l'Or visent à reconquérir le Bon État des rivières, eaux souterraines et de l'Étang de l'Or. Le Symbo porte également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de l'Or (PAPI).

Le Symbo a pour missions de gérer les volets « animation et études d'intérêt général » pour la mise en œuvre des Contrats et des PAPI du Bassin de l'Or ; il porte les études nécessaires sur le bassin versant dans le cadre de ces programmes et est le garant d'une politique globale et concertée de l'eau.

Depuis le 1er janvier 2020, le Symbo exerce, **par délégation de ses intercommunalités membres**, des **missions GEMAPI** dans le cadre desquelles il conduit des travaux sur les cours d'eau et zones humides du territoire.

Son fonctionnement

Le Symbo est administré par un Comité syndical constitué de 25 membres élus désignés par les collectivités territoriales adhérentes : Intercommunalités (50% des voix) et Département (50 % des voix). Il est présidé par Patricia Moullin-Traffort, Conseillère départementale du Canton de Mauguio.

Une équipe technique prépare et conduit les actions décidées par le Comité syndical. Basée à Lunel, elle est constituée de 8 agents.

Interlocuteurs : *Flore Imbert-Suchet*
Directrice
fimbert@sympo.fr
Tél. 06 01 70 74 93

Pierre THELIER
Chargé de mission Qualité de l'eau
pthelier@sympo.fr
06 01 70 38 19

Pour en savoir plus : www.etang-de-l-or.com

 www.facebook.com/BassindeLor/

